

N°. XXIX.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE LA COUR ET DE LA VILLE,

CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.

Du Samedi 17 Octobre 1789.

FARINES destinées pour Paris, arrêtées sur la route par plusieurs Boulangers. — CONFÉRENCE particuliere entre les Ministres des Cours de Vienne, d'Espagne & de Berlin, &c. &c.

Conjectures les plus probables sur le départ de Monseigneur le Duc d'Orléans, &c. &c.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite de la Séance du 15 Octobre.

Discours des Députés des Juifs des Provinces d'Alsace & de Lorraine, prononcé à la Barre

de l'Assemblée Nationale, par le sieur Bes-J. Besr, l'un des Députés de la Lorraine.

MESSEIGNEURS,

« C'EST au nom de l'Eternel Auteur de toute justice & de toute vérité, c'est au nom de ce Dieu qui, en donnant à chacun les mêmes droits, a prescrit à tous les mêmes devoirs; c'est au nom de l'humanité outragée depuis tant de siecles, par les traitemens ignominieux qu'ont subis, dans presque toutes les contrées de la terre, les malheureux descendans du plus ancien de tous les peuples, que nous venons aujourd'hui vous conjurer de vouloir bien prendre en considération leur destinée déplorable.

Par-tout persécutés, par-tout avilis, & cependant toujours soumis, jamais rebelles; objets, chez tous les peuples, d'indignation & de mépris, quand il n'auroit dû l'être que de tolérance & de pitié, les Juifs que nous représentons à vos pieds, se sont permis d'espérer qu'au milieu des travaux importans auxquels vous vous livrez, vous ne rejetterez pas leurs vœux, vous ne dédaignerez pas leurs plaintes, vous écouterez avec quelque intérêt les timides réclamations qu'ils osent former au sein de l'humiliation profonde dans laquelle ils sont ensevelis.

Nous n'abuserons pas de vos instans, Messeigneurs, pour vous entretenir de la nature & de la justice de nos demandes; elles sont

consignées dans les mémoires que nous avons eu l'honneur de mettre sous vos yeux.

Puissions-nous vous devoir une existence moins douloureuse que celle à laquelle nous sommes condamnés! Puisse le voile d'opprobre qui nous couvre depuis si long-temps, se déchirer enfin sur nos têtes! que les hommes nous regardent comme leurs freres, que cette charité divine qui vous est si particulierement recommandée s'étende enfin sur nous, qu'une réforme absolue s'opere dans les institutions ignominieuses auxquelles nous sommes asservis, & que cette réforme, jusqu'ici trop inutilement souhaitée, & que nous sollicitons, les larmes aux yeux, soit votre bienfait & votre ouvrage.

Réponse de M. le Président aux Députés des Juifs.

Les grands motifs que vous faites valoir à l'appui de vos demandes, ne permettent pas à l'Assemblée de les entendre sans intérêt : elle prendra votre requête en considération, & se trouvera heureuse de rappeller vos freres à la tranquillité, au bonheur, & provisoirement vous pouvez en informer vos Commettans.

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Les subsistances sont toujours l'objet principal qui occupe MM. de l'Hôtel-de-Ville : il résulte de leurs travaux que l'approvision-

nement eſt difficile, & qu'ils font tous leurs efforts pour en hâter la confection.

Il s'étoit répandu dans Paris la nouvelle que la Province du Forez devoit faire à la Capitale un don de quatre mille fuſils, comme un honorable témoignage de l'eſtime particuliere que le Forez ſe plaiſoit à donner aux braves Citoyens François, qui ont eu tant de part à la révolution.—Pluſieurs députations de Diſtricts ſe ſont rendues à l'Hôtel-de-Ville pour prendre des renſeignemens ſur ce don; mais elles ont appris qu'il s'étoit évanoui en fumée. Un fait vrai & qui ne peut ſouffrir aucune contradiction, c'eſt que, lors de la derniere entrée du peuple à l'Hôtel-de-Ville, les magaſins d'armes ont été parfaitement dégarnis, & qu'on n'y a pas rapporté un ſeul fuſil.

Nota. Nous avions penſé depuis le commencement de la révolution, que, pour éviter le pillage des armes & établir la tranquillité des Habitans de Paris ſur une baſe ſolide, il falloit arrêter que tout Citoyen ſeroit déclaré Soldat de la Patrie, & qu'en cette qualité, il ſeroit obligé d'avoir chez lui des armes & des munitions de guerre, dont l'état ſeroit inſcrit ſur le regiſtre des récenſemens des Diſtricts. Ces idées ſont conſignées dans une Lettre que nous avons eu l'honneur d'adreſſer à la Municipalité, au ſujet du bateau de poudre dont il a été queſtion il y a deux mois.

Cette idée n'a point été adoptée ; mais elle pourroit l'être encore, car l'état des choses est toujours le même : il ne suffiroit donc pas de fournir de fusils les trente mille Citoyens inscrits ; il faudroit en outre qu'il soit fait, entre tous les Citoyens récensés, une répartition exacte des fusils neufs qui nous arriveront des Manufactures du Forez, &c. par les soins infatigables & les justes mesures prises à cet égard par nos sages Représentans à la Municipalité.

MM. du Comité de Police, sans prétendre donner aucune espece d'autorisation, & sans que cela puisse tirer à conséquence, ordonnent que les tables de jeux & autres effets, saisis par le District des. . . . , en exécution des Ordonnances de la Ville, seront rendus au sieur L. T., excepté cependant l'argent saisi sur les tables de jeu dudit Sieur, lequel argent sera & demeurera confisqué au profit de la caisse du District des. . . . .

DISTRICTS.

Le District de Sainte-Elisabeth, instruit que les Gardes de la Nation ont l'honneur de garder Sa Majesté, invite MM. de la Commune à différer la députation, dont l'objet concernoit *les Gardes-du-Corps*. Le District de Sainte-Elisabeth pense que ces MM. ne doivent reprendre leurs fonctions ordinaires, qu'en prenant l'habit de la Garde Nationale.

Le District de Saint-Etienne-du-Mont a eû l'honneur d'envoyer une députation de douze de ses Membres vers Sa Majesté, pour lui exprimer les sentimens de reconnoissance que tous les Citoyens du District ressentent pour Sa Majesté, de ce qu'Elle a bien voulu fixer son séjour dans la Capitale. MM. les Députés ont été extrêmement bien accueillis de Sa Majesté, qui ne doute ni de l'amour ni de la respectueuse obéissance de ses Sujets.

Sa Majesté a demandé à MM. de Saint-Etienne-du-Mont si leur District étoit nombreux; ils ont eu l'honneur de répondre que sa population étoit de quarante mille ames. *Si tous les Districts étoient aussi peuplés*, a repris Sa Majesté, en souriant, *la population de Paris seroit de deux millions.*

Le District des Enfans-Trouvés adhére à l'arrêté de Saint-Louis-de-la-Culture, concernant les fugitifs; mais il ne pense pas qu'il soit nécessaire de les rappeller avant que la Constitution soit bien cimentée.

Le District des Filles-Saint-Thomas a établi une caisse pour recevoir, en dons patriotiques, argent, vaisselle, boucles, chaînes, bijoux, &c.

Le District de Saint-Louis-de-la-Culture,

sur l'offre du Commissaire le Bas, a arrêté que ce Commissaire continueroit les fonctions de sa place, aux conditions de faire exactement ses rapports au District.

VARIÉTÉS.

Le nommé Brézet, Voiturier, conduisant, de Soissons à Paris, douze sacs de farine destinés pour la Halle au bled de cette derniere Ville, a été arrêté avant-hier, 15 de ce mois, entre le Bourget & la Villette, par quelques Boulangers du Village des Vertus, qui, sous le prétexte qu'ils manquent de grains, se sont emparés de son charrois, ont payé le port des douze sacs, & ont ensuite délivré audit Brézet un Certificat de leur saisie, &c. — Brezet s'est vu obligé d'obéir à la force, & s'est rendu, après avoir laissé ses voitures vides à la Villette, à la Halle au bled de Paris, d'où il a été conduit à l'Hôtel-de-Ville; il y a été détenu 24 heures, pour vérifier les faits qu'il a annoncés. On assure qu'il y a eu incontinent des ordres pour faire arrêter les Boulangers saisisseurs.

AVIS DIVERS.

Le Corps-Municipal de la Ville de Liége a rendu des Ordonnances contre les attroupemens & les Motions tendantes à faire sonner le tocsin & à prendre les armes. Le Prince Evêque de cette Ville reçoit à tous momens des Lettres qui le supplient de revenir dans ses Etats, & l'assurent qu'il n'est pas indifférent, comme il l'a dit plusieurs fois, qu'il se

montre au Peuple ; sa présence étant plus que jamais nécessaire pour la restauration de l'ordre public.

Cependant le Prince Evêque ne s'est pas encore rendu à ces invitations.

On nous annonce comme certain que les Ministres d'Espagne, de Berlin & de Vienne ont eu plusieurs conférences ensemble ces jours derniers. Nous aimons à croire qu'elles n'ont eu pour objet que la prospérité d'une puissance alliée, dont la générosité & la franchise, ainsi que l'amour pour ses Rois, sont connus de l'Univers entier.

Parmi toutes les conjectures faites sur le départ de Mgr le Duc d'Orléans, les plus probables sont celles qui ont pour objet ou la confection d'une alliance plus intime entre la France & la Grande Bretagne, ou un traité pour les grains que la France pourroit tirer de l'Angleterre cette année, ou peut-être encore un accord politique, entre les deux puissances alliées, relativement à la Hollande.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement est de 4 liv. par mois pour Paris, & de 4 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi rue Percée Saint-André-des-Arcs, N° 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître ; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.

Signé BRUNE.

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.